

Rapport d'activité 2015



CNRACL
La retraite des fonctionnaires
territoriaux et hospitaliers
PRÉVENTION

Sommaire

Présentation générale	page 03
Comité scientifique et technique	page 05
Données statistiques AT/MP	page 07
Partenariats	page 09
Financement des actions de prévention	page 12
Communication	page 22
Bilan financier	page 25

Présentation générale

Le Fonds national de prévention (FNP) a été créé par l'article 31 de la loi 2001-624 du 17 juillet 2001. Placé au sein de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), il est géré par la Caisse des dépôts et consignations (Caisse des Dépôts).

Le FNP s'adresse aux établissements mentionnés aux titres III et IV du statut général des fonctionnaires de l'État et des collectivités territoriales (Régions, départements, communes, établissements publics de coopération intercommunale, services départementaux d'incendie et de secours, établissements publics de santé,...).

Il a pour mission :

- d'établir, au plan national, les statistiques des accidents du travail et des maladies professionnelles constatées dans les collectivités et établissements ci-dessus,
- de participer au financement, sous la forme d'avances ou de subventions, des mesures de prévention arrêtées par ces mêmes collectivités ou établissements. Ces mesures doivent s'insérer dans le cadre de la politique fixée par les autorités compétentes de l'État, après avis et propositions du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale et du Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière,
- d'élaborer des recommandations d'actions en matière de prévention.

Pour l'accomplissement de ses missions, le Fonds peut conclure des conventions avec tout service ou organisme œuvrant dans le domaine de la prévention des AT/MP.

Le FNP est financé par un prélèvement de 0,1% sur le produit des contributions retraites perçues par la CNRACL.

I - Les instances

1 - Le Conseil d'administration de la CNRACL

La CNRACL est le seul régime spécial de sécurité sociale dont le Conseil d'administration comporte des représentants des employeurs et des salariés (collèges actifs et retraités) qui siègent aux côtés des représentants des ministères de tutelle. Le Conseil est élu tous les six ans.

Le Conseil d'administration fixe la stratégie et les orientations du FNP.

2 - Le Comité scientifique et technique

Le FNP s'est doté d'un réseau de spécialistes et d'experts qui ont un rôle d'éclairage, d'alerte, de réflexion et d'aide à la décision auprès de la commission de l'invalidité et de la prévention et répond aux sollicitations de celle-ci.

Il est composé :

- des administrateurs de la CNRACL,
- des acteurs de la prévention : employeurs (CNFPT, DGSCGC, ANFH...), partenaires sociaux, médecine de santé au travail,
- de représentants des institutions partenaires : CNAMTS, INVS, ANACT, INRS ... ,
- d'experts.

II - L'organisation du FNP

Les services du FNP sont situés à l'établissement de Bordeaux de la Direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts. Il ne dispose pas de représentation locale.

III - Le cadre d'intervention

Les modalités d'intervention du FNP sont définies dans un programme d'actions approuvé par le Conseil d'administration de la CNRACL, après avis des conseils supérieurs des fonctions publiques territoriale et hospitalière. Les mesures mises en place pour l'exercice 2015 s'inscrivent dans le cadre du quatrième programme d'actions (2014-2017).

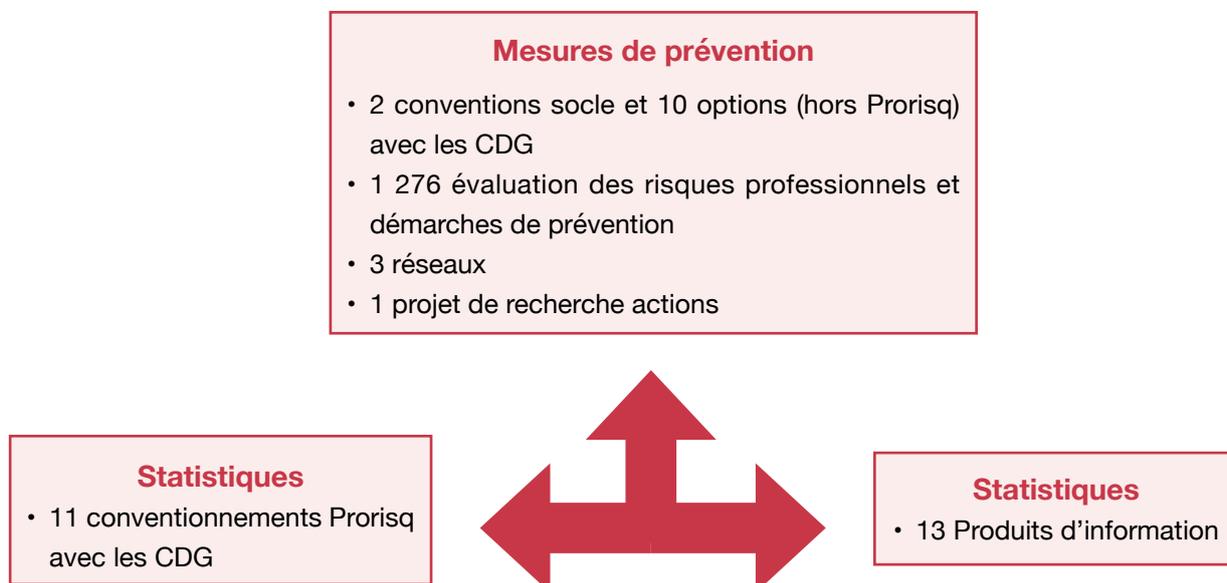
IV - Les missions

1 - La connaissance du risque AT/MP

La CNRACL recense les données AT/MP au sein d'une Banque nationale des données (BND). Les données recueillies doivent permettre d'aboutir à une meilleure connaissance des risques et ainsi renforcer l'analyse et la pertinence des actions de prévention mises en œuvre.

Les rapports statistiques sont accessibles sur le site Internet du FNP.

Synthèse de l'activité 2015



Le comité scientifique et technique

Le Comité scientifique et technique (CST) réunit des représentants d'institutions et d'organisations d'horizons différents. C'est un lieu où se conjuguent et s'échangent connaissances (experts), expériences et préoccupations (institutions).

La commission de l'invalidité et de la prévention (CIP) a souhaité que le CST accompagne ses échanges par des propositions d'actions plus concrètes.

Sur la base de ces nouvelles orientations, dans sa séance du 24 septembre 2015, la commission de l'invalidité et de la prévention du conseil d'administration de la CNRACL a demandé la création d'un groupe de travail sur les risques psychosociaux.

Celui-ci, composé de membres du comité scientifique et technique, a pour objet de proposer à la CIP des mesures concrètes concernant les risques précités.

Il a également été constitué un groupe de travail, comprenant des membres du CST, en vue de proposer à la CIP des actions destinées à diminuer les risques induits par les fumées dégagées lors des incendies.

I – Séance plénière

Le CST s'est réuni en séance plénière le 19 juin 2015.

Thématique	Ordre du jour	Conclusion
Les risques psychosociaux dans leurs dimensions théoriques et opérationnelles	La session s'est décomposée en deux parties : <ul style="list-style-type: none">• L'état de l'art• La situation et les enseignements pouvant être retirés des quatre projets recherche action en cours financés par le FNP CNRACL.	Il a été décidé de poursuivre sur ce thème en constituant un groupe de travail formé des membres permanents du CST et des participants à la réunion.

II - Groupes de travail

- *Les Risques psychosociaux*

Afin de proposer au Conseil d'administration de la CNRACL un dispositif destiné à développer la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique locale, il a été décidé d'approfondir les travaux en constituant un groupe de travail formé des membres du CST, de représentants de projets financés par le FNP de la CNRACL et des chargés de développement du service gestionnaire.

Thématique	Ordre du jour	Conclusion
11 décembre 2015	Établir un état des lieux des connaissances sur les RPS	Poursuite des séances de travail en 2016 en vue de proposer des pistes d'action à la CIP.

- *Les Fumées*

Au second semestre 2015, il a été également constitué un groupe de travail portant sur les risques engendrés par les fumées d'incendies. Constitué de représentants du conseil scientifique et technique, du ministère de l'intérieur, d'organismes institutionnels de la prévention, de sapeurs-pompiers et de gestionnaires du FNP, le groupe a pour objet d'établir un état des connaissances et d'examiner les dispositifs de prévention existants en vue de proposer à la CIP des mesures destinées à renforcer la sécurité des sapeurs-pompiers.

Thématique	Ordre du jour	Conclusion
25 novembre 2015	Définir le périmètre de la thématique et établir un état des lieux.	Poursuite des réunions sur 2016. Présentation des travaux à la CIP de juin 2016

Les données statistiques AT/MP

Le FNP propose aux employeurs les outils nécessaires à la collecte de toute information susceptible de définir des profils de métiers à risque et une politique de santé au travail. Les outils permettent de recenser et d'analyser les causes, les circonstances et les conséquences des accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP).

Pour cela, le FNP met gratuitement à la disposition des employeurs le logiciel Prorisq. Les données recueillies directement par ce logiciel, complétées par celles transmises par des courtiers en assurance, sont centralisées dans la Banque Nationale de Données (BND).

Au 31 décembre 2014, celle-ci prenait en compte les données de plus de 510 000 agents territoriaux (hors SDIS) et de près de 260 000 agents hospitaliers, ce qui représentait 32% de la population active affiliée à la CNRACL.

Elle intègre également les données des Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS); les effectifs couverts représentaient 91% de la totalité à la fin 2014.

Ces données font l'objet de rapports annuels et de fiches de synthèse qui sont disponibles sur le site internet du FNP.

I – Le système d'information sur les AT/MP

Les développements de Prorisq

Afin de limiter les saisies multiples d'informations communes à plusieurs outils informatiques, le FNP a continué ses actions visant à simplifier et à diversifier l'alimentation de son outil de collecte des données AT/MP (Prorisq).

Le développement d'interfaces s'est poursuivi grâce à la collaboration entre les éditeurs de logiciels, le FNP et les employeurs. Ces évolutions permettent d'alimenter les différents logiciels utilisés par la collectivité, dont Prorisq, en ne saisissant qu'une seule fois les informations de-

mandées, notamment les jours d'arrêt de travail. Aujourd'hui, certains éditeurs proposent à leurs clients une interface entre leur logiciel ressources humaines et celui du FNP.

Il a ainsi été développé un intégrateur qui permet d'intégrer dans Prorisq, à l'unité ou par lot, des informations déjà saisies par les employeurs dans d'autres systèmes d'informations (outils de télé-déclarations, de gestion RH etc...). Les données 'à minima', telles que celles relatives à l'identification de la collectivité, de l'agent et de l'événement, sont transférées dans l'intégrateur qui alimente Prorisq. Les employeurs complètent ensuite leurs déclarations dans Prorisq.

Utilisation du logiciel Prorisq

En 2015, 285 nouvelles demandes ont été enregistrées :

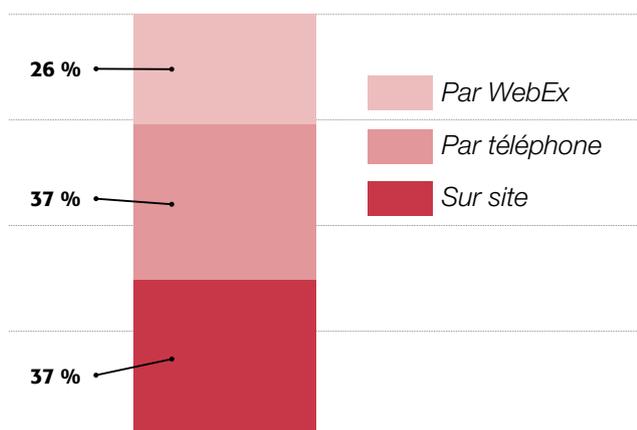
- 278 individuelles (collectivités territoriales et établissements hospitaliers),
- 7 Centres de gestion (CDG).

	Demandes	Formation
Employeurs individuels	278	41
CDG	7	10
Total	285	51
Coll gérées par CDG	2966	3742
Total général	3244	3783

67 prestations réalisées et 51 formations (dont 10 CDG) et 16 séances d'information (dont 4 CDG)

La formation a été effectuée sur site, par téléphone ou par WebEx (formation à distance permettant un partage des informations au moyen des ordinateurs). Elle se répartit comme suit :

Répartition des démarches de prévention



Une restitution synthétique des données de la BND

Les quatre rapports annuels de la BND, disponibles sur le site du FNP, ont été complétés par la mise en ligne de fiches synthétiques ciblées par type de collectivité. Ces fiches permettent à un employeur de comparer ses indicateurs aux indicateurs nationaux des collectivités de même taille et de même catégorie.

Une aide aux employeurs pour réaliser leur rapport annuel sur la santé sécurité et conditions de travail

Le décret du 10 juin 1985, article 49, fait obligation aux collectivités territoriales de réaliser un rapport annuel écrit sur la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail et d'en adresser un exemplaire au centre de gestion départemental. Sur la base de ces documents, celui-ci réalise un rapport de synthèse bisannuel destiné au Conseil Supérieur de la Fonction Publique.

S'appuyant sur les données recueillies dans la BND et au regard des informations à transmettre aux centres de gestion, un modèle de rapport a été élaboré. Ce dernier peut maintenant être automatiquement renseigné à partir des données figurant dans Prorisq et annexé au bilan social ainsi que présenté aux CTP locaux.

II – Les partenariats

- La coopération avec la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crises (DGSCGC) a permis, dès 2009, de mettre le logiciel Prorisq à la disposition de l'ensemble des Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). Cette mesure permet de disposer de statistiques montrant notamment les évolutions relatives au taux de sinistralité, à la fréquence et à la gravité,
- La circulaire DGOS n° DGOS/RH3/2012/102 du 5 mars 2012 relative à la déclaration des données AT/MP précise la nécessité d'optimiser les processus de collecte et d'exploitation. Elle incite les établissements hospitaliers à utiliser le logiciel de collecte du FNP pour gérer leurs AT/MP, réaliser des statistiques et permettre ainsi, grâce aux indicateurs recueillis, la mise en œuvre des actions de prévention,
- à la demande des pouvoirs publics, une collaboration étroite s'est mise en place avec l'Institut national de veille sanitaire (INVS) afin de mettre en œuvre un entrepôt de données inter-régimes sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. L'INVS a publié un rapport synthétisant les résultats de l'étude de faisabilité. Cette étude montre l'importance d'un outil centralisateur des données afin de mieux analyser la sinistralité des événements et ainsi optimiser les actions de prévention à réaliser,
- La convention d'échanges de données sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (AT/MP), signée avec la Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (DARES), prévoit la mise en place de la collecte des données portant sur les AT/MP auprès des différents régimes,
- Cette centralisation est destinée à permettre aux pouvoirs publics de transmettre annuellement, ces données à Eurostat (direction générale de la commission européenne chargée des statistiques) conformément aux spécifications des Statistiques Européennes sur les Accidents du Travail (SEAT).

Les partenariats

La mise en place d'un partenariat résulte d'une réflexion et d'une étroite collaboration avec des institutionnels du domaine de la prévention afin de :

- Faciliter l'échange d'informations et l'harmonisation des données sur les risques professionnels,
- Permettre la mutualisation de connaissances,
- Engager des actions partagées sur des thèmes relatifs à la prévention des risques,
- Encourager le développement d'outils et d'échange de savoir-faire,
- Organiser des temps de communication en commun,
- Participer à des campagnes nationales pour être le relais auprès des employeurs,
- Diffuser des documents élaborés par des organismes référents de la prévention.

Depuis 2004, le FNP a signé des partenariats avec

- des entités représentant les employeurs : Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), la Fédération Nationale des Centres de gestion (FNCDG), l'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH), la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC),
- et des acteurs institutionnels de la prévention : CMAMTS, l'Institut national de veille sanitaire (InVS), l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des AT/MP (INRS), et la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).

I - Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)

Le bilan du partenariat entre le FNP et le CNFPT a été présenté à la commission de l'invalidité et de la prévention en décembre 2015. Par délibération du 17 décembre 2015, le conseil d'administration a décidé de reconduire le partenariat.

Sous l'égide du CNFPT, le FNP a contribué en 2015 à la rédaction des fiches descriptives des différents métiers relatifs à la prévention des risques (assistant de prévention, conseiller de prévention, inspecteurs santé et sécurité au travail) ainsi qu'à l'élaboration du programme de formation de cette catégorie d'agents. A chaque session de formation, le CNFPT remet une mallette pédagogique constituée des fiches descriptives précitées qui figurent sur les sites du CNFPT et du FNP.

Le FNP a participé en 2015 aux Rencontres territoriales de la santé et sécurité au travail organisées par le CNFPT.

II - Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH)

Le bilan du partenariat entre le FNP et l'ANFH a été présenté à la commission de l'invalidité et de la prévention en décembre 2015. Par délibération du 17 décembre 2015, le conseil d'administration a décidé de reconduire le partenariat.

Des représentants du FNP ont participé aux réunions de l'ANFH qui sont l'occasion pour celui-là de présenter les actions engagées dans le secteur hospitalier.

En qualité de membre de droit du comité scientifique et technique du FNP, l'ANFH a assisté à la réunion de juin et participe au groupe de travail mis en place pour travailler sur les risques psychosociaux.

Le FNP de la CNRACL et l'ANFH ont organisé conjointement plusieurs journées régionales pour les agents de la fonction publique hospitalière :

- Manifestation en mars 2015 à Aix en Provence sur la thématique « prévention des risques psychosociaux : soigner l'hôpital... du diagnostic à l'action », avec notamment une intervention du FNP et des Présidents des délégations ANFH des régions PACA et Languedoc-Roussillon,
- Journée régionale à Blois sur le thème « Construire la santé au travail : des obligations à l'action ». L'objectif de la journée, dédiée aux acteurs hospitaliers (direction, ressources humaines, préventeurs et représentants du personnel), portait sur la présentation du dispositif d'accompagnement défini par l'ANFH du Centre pour la mise en œuvre d'une politique santé au travail.

Par ailleurs, l'ANFH a notamment publié un article dans la « Lettre de l'ANFH » qui a été distribuée aux agents de la FPH, sur le projet Ile de France relatif à la formation de préventeurs en milieu hospitalier en mentionnant son partenariat avec le FNP ainsi que le concours de celui-ci pour la réalisation du projet précité.

III - Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS)

• *Ordures Ménagères et filière déchets*

- Avec les partenaires signataires de la Charte nationale pour la prévention des risques professionnels liés à la collecte des ordures ménagères, le FNP a contribué à l'élaboration d'un outil d'autodiagnostic (Evaluac) permettant aux acteurs de la collecte d'évaluer le degré de mise en œuvre des préconisations de la recommandation d'action relative aux risques liés à la collecte des ordures ménagères (R 437). Un Livre Blanc sur la collecte des ordures ménagères a été élaboré sous l'égide de la CRAMIF (Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France). Ces deux outils ont été mis à la disposition des acteurs publics de la collecte des ordures ménagères en 2015,
- Dans le cadre de la mise en œuvre de la charte nationale pour la prévention des risques professionnels dans les métiers de collecte des ordures ménagères, une plaquette sur les risques biologiques a été élaborée sous l'égide de la CRAMIF (Caisse régionale d'Assurance Maladie d'Ile de France). Elle s'adresse aux équipes de collecte, aux agents de nettoyage des bennes, aux techniciens de maintenance et à toute personne en contact avec les déchets et le matériel (bennes, poubelles ...). Elle a pour objectif de sensibiliser chacun et préconise les bonnes pratiques à mettre en œuvre au titre du risque biologique. Elle traite particulièrement de quatre points : les tenues de travail et l'hygiène, la collecte des déchets verts et des déchets recyclables en conteneur, la collecte de déchets en contenants non adaptés à l'utilisation du lève-conteneur ou en vrac ainsi qu'au lavage des véhicules de collecte.

- **Risques BTP**

Dans le cadre de l'amélioration durable des conditions de travail, la CNAMTS et le FNP ont accompagné la Direction Générale du Travail et ses partenaires (OPPBT, RSI et MSA) dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une campagne nationale de sensibilisation à la prévention des chutes de hauteur. Cette campagne a été destinée aux entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics ainsi qu'en leur qualité de donneur d'ordre, aux collectivités territoriales et aux établissements publics de santé.

Le FNP et la CNAMTS ont élaboré un « Guide travaux en hauteur » pour la prévention des risques liés aux chutes et aux manutentions. Ce document est destiné aux maîtres d'ouvrage (MOA) qui décident de la construction d'ouvrages de bâtiment ou de génie civil ainsi qu'aux acteurs chargés de la mise en œuvre des projets. Il préconise d'intégrer dans les pièces des marchés les mesures destinées à sécuriser le travail en hauteur et à réduire les manutentions grâce à des équipements mécanisés.

IV - Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques et l'Institut de veille sanitaire (DARES et InVS)

Dans le cadre de la convention d'échanges de données sur les accidents du travail et des maladies professionnelles, le FNP a transmis en 2015 les fichiers suivants:

- les collectivités couvertes par la BND et leurs effectifs CNRACL,
- l'ensemble des événements (accidents de service + trajet) 2014 de la BND contenant notamment des :
 - Informations agent : statut, profession, sexe et âge,
 - Informations événements : date événement, heure, nature et siège lésions, jour d'arrêt et l'activité physique au moment de l'accident.

Financement des actions de prévention

Le programme d'actions 2014-2017 reprend les modes d'intervention du FNP du programme précédent pour accompagner les actions de prévention présentées par les collectivités et les établissements hospitaliers, à savoir :

- les évaluations des risques (afin de démultiplier son action concernant ces opérations, le FNP a mis en place un dispositif de conventionnement avec les centres de gestion),
- les démarches de prévention thématique,
- les mises en réseau où, à leur initiative, plusieurs collectivités ou établissements se regroupent autour d'une thématique commune,
- les projets de recherche action pour lequel le FNP propose une aide financière à des collectivités ou établissements désireux d'approfondir une thématique.

Bilan global de l'activité 2015

	Nb de dossiers	Nb d'employeurs	Montant (en milliers d'€)
Conventionnement CDG	23	14	674
Actions de prévention	1 276	1 426	4 755
- Evrp	1 234	1 373	3 575
<i>Conv. CDG</i>	1 133	1 218	2 987
<i>Hors conv.CDG</i>	101	155	588
- Démarches thématiques	42	53	1 180
Réseaux	3	105	1 185
Projet recherche action	5	5	1 200
Total	1 307	1 550	7 814

I - Les actions de prévention

Les actions de prévention peuvent être conduites, soit à titre individuel, soit collectivement. Dans ce dernier cas, une structure pilote est l'interlocuteur unique du FNP et à ce titre, va percevoir la subvention pour la répartir entre ses membres. En 2015, 18 structures représentant 169 employeurs ont engagé une action de prévention dite mutualisée.

1 - Synthèse

Bilan quantitatif 2015

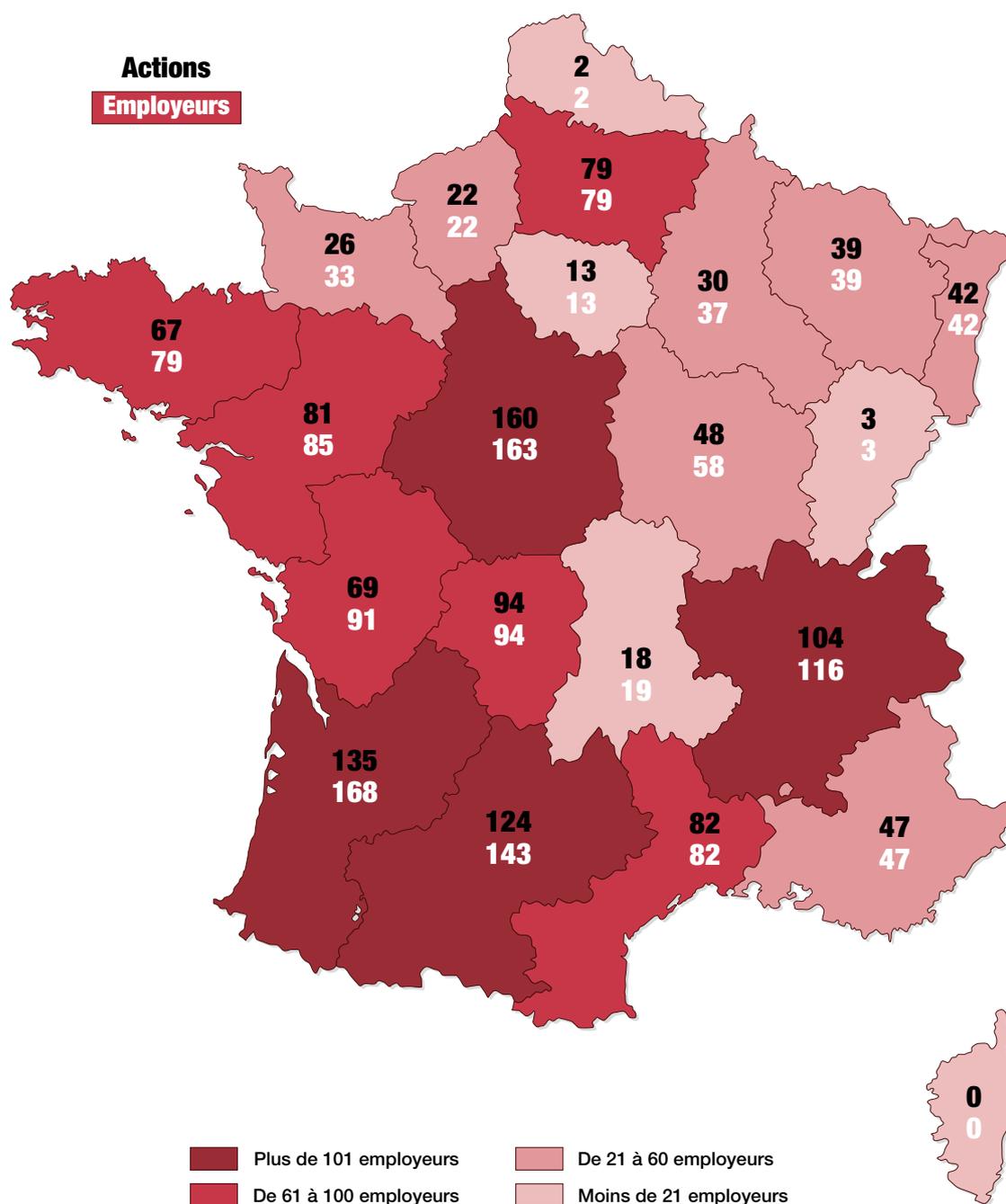
	Nb Dossier	Quote-part (en %)	Nb d'employeurs	Quote-part (en %)	Montant total (milliers d'€)	Quote-part (en %)	Montant moyen par dossier (milliers €)	Montant moyen par employeur (milliers €)
Hospitaliers	19	1,5	19	1,3	326	6,9	17,2	17,2
Territoriaux (hors SDIS)	1 254	98,3	1 405	98,5	4 314	90,7	3,4	3,1
SDIS	3	0,2	3	0,2	115	2,4	38,3	38,3
Total	1 276		1 427		4 755			

La quote-part du nombre d'actions engagées en 2015, respectivement par les hospitaliers et les territoriaux (hors SDIS), est sensiblement la même que les deux années précédentes (1% et 98%). En valeur absolue, le nombre d'employeurs hospitaliers continue de progresser légèrement : 12 en 2013, 17 en 2014 et 19 en 2015. Par contre, le nombre de SDIS diminue : 13 en 2013, 5 en 2014 et 3 en 2015.

Les conventions signées avec les centres de gestion continuent à constituer l'essentiel des actions de prévention financées par le FNP : 1 218 employeurs sur 1 427, soit 85,4%

Le montant moyen de la subvention par employeur est très différent entre les trois catégories d'employeurs, ceci en raison de la taille de chacune de ces structures et de la nature des opérations menées. Les hospitaliers et les SDIS mènent principalement des projets de prévention thématique alors que les territoriaux mènent des actions destinées essentiellement à la réalisation de leur document unique dans le cadre des conventions avec les centres de gestion.

Répartition géographique des actions de prévention et des employeurs



Le sud-ouest demeure une zone géographique où le nombre d'actions est important : plus de 20% du total des actions de prévention (30 % en 2014) et Rhône-Alpes est en hausse sensible par rapport aux années précédentes (104 actions en 2015 contre 26 en 2014). Le nombre d'actions financées en Corse, dans le Nord, en Île de France et en Auvergne est relativement peu important.

Cette répartition géographique est aussi fonction des conventions passées avec les Centres de gestion qui génèrent un nombre important d'évaluation des risques professionnels au sein de leur département respectif.

Certains départements ont moins d'actions en 2015 que l'année précédente en raison de l'arrivée à échéance des conventions

2 - Évaluation des risques professionnels (EvRP)

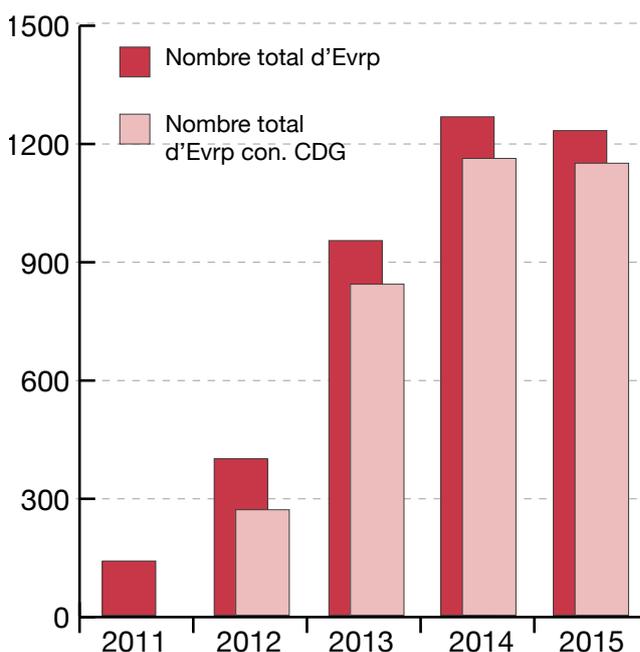
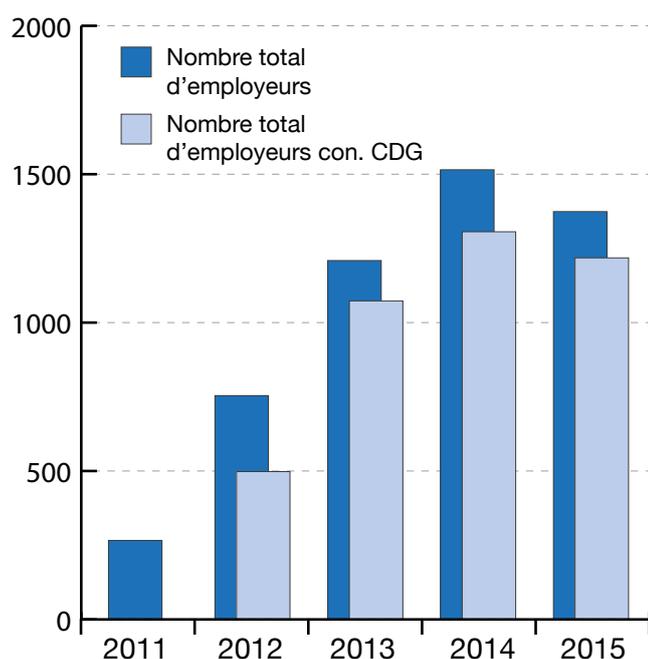
• Bilan quantitatif

	Nb d'actions	Montant (en milliers d'€)	Montant moyen (en milliers d'€)
Hospitaliers	6	52	8,7
Territoriaux (hors SDIS)	1 227	3 508	2,9
SDIS	1	15	15
Total	1 234	3 575	2,9

Les 1 234 EvRP représentent 97% de l'ensemble des actions de prévention (1 276) et 75% des dépenses engagées (4 775 K€). Les EvRP menées par les territoriaux représentent plus de 99% du total de cette catégorie d'actions et 98% du montant des subventions. Cette prépondérance des territoriaux émane du dispositif de conventionnement mis en place avec les centres de gestion qui prévoit que 30% des collectivités affiliées aux centres de gestion réalisent leur document unique (évaluation des risques).

En 2015, le nombre d'évaluation des risques réalisées dans le cadre du conventionnement avec

les centres de gestion s'élève à 1 133, soit 92% du nombre total d'évaluation des risques (88% en 2013 et 91% en 2014). Cette quote-part ne cesse de progresser depuis 2011 (date de lancement du dispositif).



- **Dispositif de conventionnement avec les Centres de gestion**

Le dispositif de conventionnement avec les CDG est constitué de deux sous-ensembles se rapportant à deux catégories d'actions :

- la convention dite « socle »,
- un système optionnel.

La convention socle prévoit que le CDG anime un nouveau réseau d'acteurs de la prévention et réunisse les membres de celui-ci au moins quatre fois par an. Le choix de la fonction des membres est laissé à l'appréciation des Centres de gestion.

Il doit également réaliser des actions d'information en organisant un colloque départemental annuel, en diffusant l'information provenant du FNP et en participant à un évènement national. Enfin, il doit mettre en place l'évaluation des risques professionnels auprès des collectivités et groupements immatriculés à la CNRACL.

Après signature de ce premier engagement, les CDG peuvent conclure jusqu'à quatre conventions dites « optionnelles » pour une opération spécifique dans leur structure, l'option Prorisq étant obligatoirement la première option à compter du 1^{er} juillet 2013. Et, à partir du 1^{er} janvier 2015, l'option Prorisq est devenue obligatoire pour conclure la convention socle.

- **Synthèse de l'activité 2015**

(En milliers d'euros)

	Nombre de contrats	Nombre employeurs	Montant engagé
Convention avec les CDG	23	17	674
<i>Dont socle</i>	2	2	157
<i>Dont options</i>	21	15	517
Nb d'actions d'évaluation des risques	1 133	1 218	2 987

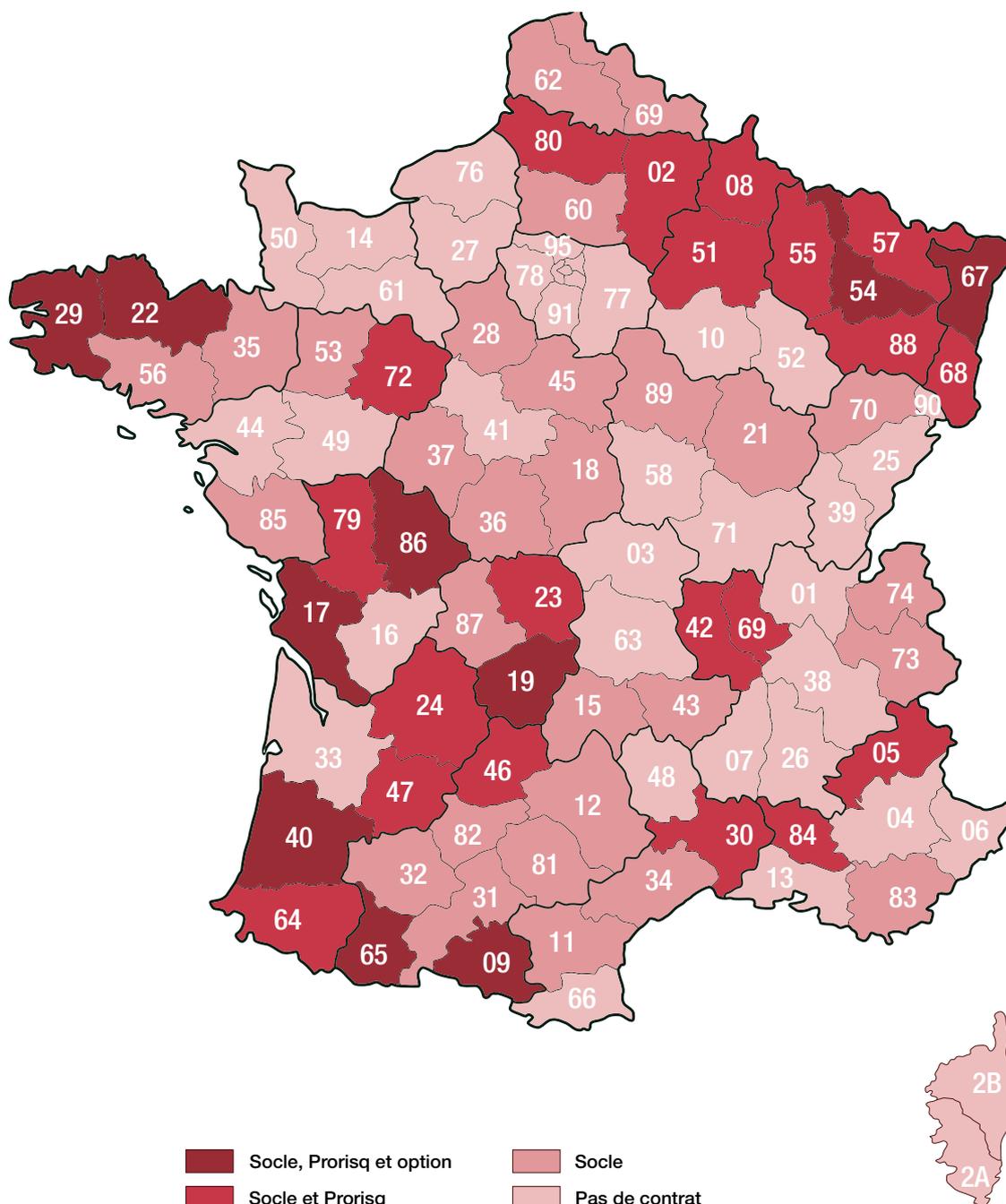
Au cours de l'année 2015, le comité d'engagement du FNP a émis un avis favorable à l'établissement de 2 contrats dit "socle" et 21 contrats optionnels pour un montant total engagé de 674 milliers d'€.

- **Bilan**

	Nb de CDG	Convention socle			Options			
		Nb. 2015	Total (à fin 2015)	Part /Total CdG	Prorisq 2015	Total options Prorisq (à fin 2015)	Autres options 2015	Total autres options (à fin 2015)
Nombre	96	2	56	58%	11	23	10	13
Montant engagé (en milliers d'€)		157	5 038		275	575	242	872

A fin décembre 2015, près de 60% des Centres de gestion ont passé une convention socle avec le FNP et le montant moyen de la subvention apportée à ces établissements publics est d'environ 90 000 €. Sur ces 56 CDG, 23 ont opté pour l'utilisation de Prorisq pour un montant total de subvention de 575 000 € et 13 ont contracté une ou plusieurs options thématiques

Répartition géographique des conventions avec les CDG



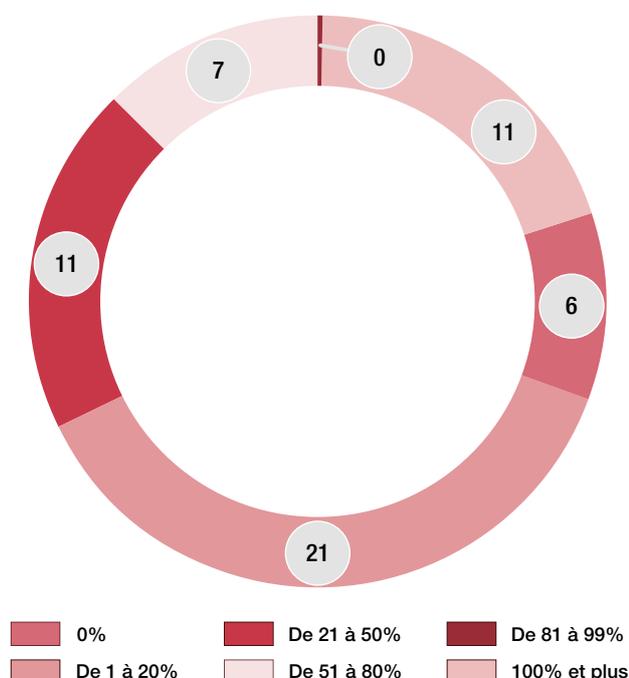
Le dispositif de conventionnement couvre essentiellement le grand Sud-Ouest et le nord-est de la France. Les conventions socle arrivées à échéance à fin 2015 sont au nombre de 14. Plus d'un tiers des CDG ayant signé une convention socle ont signé également l'option Prorisq : ce nombre est passé de 12 fin 2014 à 23 fin 2015.

Six CDG ont contracté d'autres options en 2015 (10 options au total) sur différents thèmes, le principal étant la prévention des RPS pour 4 des options.

• Niveau d'atteinte de l'objectif 3 du dispositif au titre des actions d'évaluations des risques

Les CDG, signataires de la convention socle, ont pour objectif d'accompagner les employeurs dans la réalisation de leur document unique : 30% de leurs collectivités affiliées doivent réaliser leur démarche EvRP dans les 3 ou 4 ans dont la moitié au terme de la 2^{ème} année.

Taux d'atteinte de la cible par centre de gestion (Evrp terminées au 31/12/15)



Sur les 56 signataires, 51 CDG ont commencé l'accompagnement des collectivités dans leur démarche d'évaluation des risques.

Les CDG ayant atteint plus de la moitié de leur cible représentent 32% des signataires et 68% d'entre eux se situent entre 1 et 50%.

Au 31/12/2015, 14 conventions sont terminées. Sur les 11 bilans étudiés, 9 CDG sur ces 11 ont atteint leurs objectifs.

3 - Les démarches de prévention thématiques

(En milliers d'euros)

	Nb DP thématiques		Montant DP thématiques	
	Total DP	Dont RPS	Total DP	Dont RPS
Hospitalier	13	10	274	199
Territoriaux	29	12	906	384
Total	42	22	1 180	583

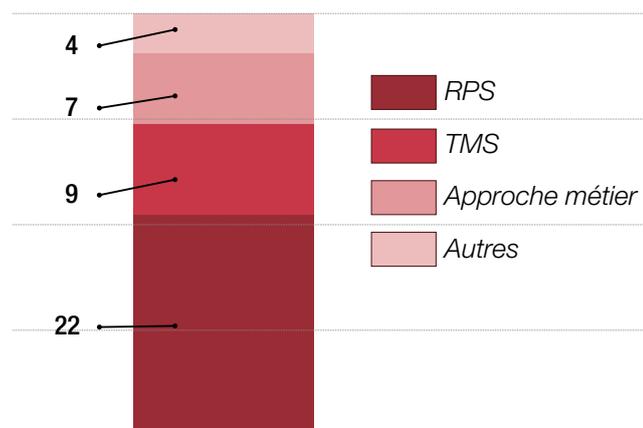
Comme en 2014, les démarches thématiques représentent environ 3% des actions de prévention réalisées par les employeurs publics locaux. Toutefois, en valeur absolue, le nombre des démarches thématiques a augmenté : de 36 en 2014 à 42 en 2015.

La thématique des risques psycho-sociaux est la plus fédératrice (>52%), notamment pour les hospitaliers puisque 83% des DP menées par ceux-ci en 2015 se rapportent à ce thème. Pour les territoriaux, ce thème représente 41% des DP thématiques.

Le montant total alloué aux démarches thématiques s'élève à 1 180 milliers d'euros dont 23% pour les hospitaliers et 77% pour les territoriaux. Les RPS représentent 49% du montant précité contre 54% en 2014.

Bien que les démarches thématiques portent essentiellement sur une approche par risque, il est à noter sur 2015 une progression sensible de l'approche par métier. On a comptabilisé une seule démarche avec une approche métier en 2014 et 7 en 2015.

Thèmes des 42 démarches thématiques



L'exercice 2015 montre à la fois :

- un prolongement des observations des années précédentes avec le maintien de la prépondérance des RPS qui représentent 52% des démarches thématiques,
- l'apparition de l'approche métier pour les territoriaux.

II - Les réseaux

Le programme d'actions 2014-2017 a reconduit la possibilité de subventionner les réseaux tant au niveau local que national. Ceux-ci sont destinés à mutualiser les savoir-faire de différents acteurs impliqués dans la prévention et à mettre des outils à disposition des employeurs et des acteurs de la prévention. Depuis le début d'activité du FNP, la présence de trois grands acteurs dans ce domaine a émergé : les hospitaliers, les SDIS et les CDG.

1 - Réseaux en cours fin 2015

(En milliers d'euros)

Année engagement	Nom du réseau	Objectifs	Composition	Montant engagé	Montant payé
2011	Réseau inter-CHU : 2 ^{ème} triennal	Plan d'accompagnement à l'élaboration d'outils	5 CHU	664	568
	Registre unique de santé sécurité au travail (RUSST) n°2	Enrichissement du RUSST	7 CDG 3 Communes	110	82
2013	Réseau francilien des conseillers en prévention	Professionnalisation de la fonction management	9 établissements hospitaliers de l'Île de France	158	51

1 - Réseaux engagés en 2015

(En milliers d'euros)

Nom du réseau	Objectifs	Composition	Montant engagé
Mise en œuvre de politiques de santé au travail dans les hôpitaux de la région Centre	<ul style="list-style-type: none">• Professionnalisation d'acteurs de la prévention au sein de la FPH• Déploiement de DP au sein des 75 établissements• Accompagnement au déploiement de conseillers en prévention des risques professionnels mutualisés sur la région Centre Val de Loire	75 établissements publics de santé et pilotage ANFH Centre	450
Étude sur la santé des agents des collèges bretons	<ul style="list-style-type: none">• Amélioration des conditions de travail des agents de la FPT travaillant dans les collèges• Amélioration de la qualité de service rendu	3 départements bretons	349
Prévention des TMS dans les services d'aide à domicile de CCAS	<ul style="list-style-type: none">• Développement et pérennisation d'actions en faveur de la prévention des risques professionnels, notamment des TMS, pour les services d'aide à domicile	26 CCAS de Gironde	386

III - Les projets de recherche-action

1 - Projet de recherche action en cours

Par ce type d'intervention, le FNP entend améliorer les connaissances sur une problématique donnée, élaborer des recommandations, des guides de bonnes pratiques et créer des outils.

Au regard d'enjeux sociétaux pour l'ensemble de la sphère publique territoriale et hospitalière, le FNP propose aux collectivités et aux établissements publics de s'investir dans des projets de recherche action relatifs à une problématique donnée.

Le lancement du premier appel à projets est intervenu au cours de l'année 2012 et porte sur le thème des risques psychosociaux. Sur les 14 dossiers reçus, le Conseil d'administration en a retenu quatre pour un montant total de subvention de 1 384 milliers d'euros. Les deux secteurs de la fonction publique locale sont présents : le secteur hospitalier avec 47 établissements (pilote : CH d'Alès) et le secteur territorial (projet du Conseil Général 93, projet des communes du Beauvaisis et de la communauté urbaine de Brest Métropole Océane).

Synthèse des projets recherche actions

(En milliers d'euros)

PRA	Composition/ Participants	Montant engagé	Montant payé
ANFH PACA et Languedoc -Roussillon	47 établissements hospitaliers, ANFH	450	337
Conseil général de la Seine-St-Denis	Conseil Général Seine Saint Denis	330	110
Communes du Beauvais	Commune et CCAS de Beauvais, agglomération de Beauvais	212	166
Communauté urbaine de Brest Métropole Océane	CDG 22, CNFPT, Université de Brest, 2 communes, 1 communauté de com- munes, CU BMO	332	106

2 - Projets de recherche action engagé en 2015

En juin 2015, le Conseil d'administration a décidé de lancer un projet de recherche action concernant uniquement les EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) et portant sur la création, rénovation ou extension des locaux en prenant en compte dès la conception, les principes de santé au travail. A ce titre, il a été engagé une enveloppe de 1,2 M€

Cet appel à projets a été mis en ligne sur le site du FNP de la CNRACL le 8 septembre 2015 avec une date limite de remise des dossiers fixée au 20 janvier 2016.

Cette opération a fait l'objet d'un article du Président du conseil d'administration dans la gazette des communes (1^{er} décembre 2015) ainsi que d'une publication sur le site « Hospimedia » (Fédération hospitalière de France) à compter de décembre 2015 et sur le site consacré au salon Préventica à partir d'octobre 2015.

Le Conseil d'administration a décidé d'apporter une subvention à cinq projets :

- EHPAD de Châteauneuf (Charente),
- EHPAD Gourlet Bontemps (Val-de-Marne),
- EHPAD Centre gériatrique Desaint Jean (Saine-Maritime),
- EHPAD Marcel Faure (Haute-Vienne),
- EHPAD Centre René Fortin (Finistère).

LA COMMUNICATION

Dans le cadre de son programme d'actions 2014-2017, le FNP a poursuivi en 2015 le développement de la synergie entre ses différents axes d'intervention (communication, partenariat, recueil et analyse des données statistiques AT-MP et financement d'actions de prévention).

I - Communication institutionnelle

Elle a été sous tendue par la volonté de renforcer l'impact de ses partenariats et de conforter la notoriété du FNP.

1 - Approfondir et renforcer l'impact du partenariat

Le FNP a participé aux travaux réalisés par ses partenaires institutionnels intervenant dans le domaine de la prévention en veillant à la prise en compte des spécificités de l'employeur public.

- Partenariat CNAMTS (Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés). L'action relative à la prévention des risques professionnels sur des thématiques prioritaires s'est poursuivie. Les travaux relatifs à la mise en œuvre et l'application de la Recommandation 437 dans les activités de collecte des déchets ménagers, auxquels le FNP a participé, ont abouti notamment à la réalisation d'un livre blanc et de l'outil Evaluac. Cet outil permettra aux collectivités d'apprécier leur situation par rapport aux dispositions relatives à l'application de cette recommandation.

2 - Conforter la notoriété du FNP

Cet objectif s'est notamment traduit par une information à l'attention des territoriaux et des hospitaliers :

- Tribune de Claude Domeizel dans la Gazette sur le projet recherche action Ehpad,
- Communiqué de presse relatif aux nouveaux référentiels de formation des acteurs de la prévention élaborés dans le cadre du partenariat entre le CNFPT et le FNP,
- Communication sur la sortie du kit absentéisme PHARES qui est mise en ligne sur le site de Techniques hospitalières de la société SPH conseils,
- Interview de Nadim Farés, responsable administratif du FNP de la CNRACL dans la Lettre de l'ANFH.

II - Communication opérationnelle

L'action du FNP s'est traduite par sa participation aux congrès, manifestations et rencontres régionales dédiés à la prévention des risques professionnels, par l'élaboration de produits d'information et l'amélioration de son site Internet.

1 - Participer aux rencontres et manifestations

Le FNP a maintenu en 2015 sa présence aux différentes manifestations nationales.

Manifestation	Ateliers / Thématiques	Date	Lieu	Prorisq	
				Contacts	Démos
Salon Préventica	<ul style="list-style-type: none"> • Registre Unique Santé Sécurité au Travail (RUSST) Fonction publique territoriale • La professionnalisation des acteurs de la fonction publique territoriale • La mutualisation des services au cœur de la prévention des risques professionnels • Pérennisation de l'action prévention à l'hôpital 	9 au 11 juin	Toulouse	24	24
Rencontres RH (FHF)		24 et 25 septembre	Paris	NC	NC
Congrès des sapeurs-pompiers (SDIS)	Carrefour Santé Sécurité Prévention	23 au 26 septembre	Agen	NC	NC
Colloque Inter-régional Normandie - Ile de France (CNAMTS)	Collecte des déchets, prévention des risques : une clef pour atteindre la performance globale	29 septembre	Paris	NC	NC
Salon Préventica	<ul style="list-style-type: none"> • La prépondérance des espaces de dialogue dans la qualité de vie au travail • Les conditions de réussite du bien faire et du bien-être au travail à l'hôpital • Repérer les TMS, comprendre le travail, agir pour construire la santé au travail • L'aide à l'évaluation des risques psychosociaux dans les collectivités 	13 au 15 octobre	Lyon	35	35

2 - Élaborer des produits d'information

Entre janvier et décembre 2015, le FNP a publié sur son site :

- les outils issus du projet PHARES (projet hospitalier portant sur l'absentéisme) : comprenant un Jeu « le vrai/faux de l'absentéisme dans les établissements sanitaires et médico-sociaux », l'outil d'aide au diagnostic de l'absentéisme et la plaquette « des actions pour réduire l'absentéisme »,
- la fiche synthèse du Comité scientifique et technique sur la chronobiologie,
- le bilan d'activité FNP 2014,
- les rapports de la Banque nationale de données :
 - territoriale,
 - hospitalière,
 - Service départementaux d'incendie et de secours ;
- trois bulletins électroniques :
 - N° 17 dont la partie « dossier » est consacrée à la prévention des troubles musculo-squelettiques,
 - N° 18 dont la partie « dossier » est consacrée à la Banque nationale de données,
 - N° 19 dont la partie « dossier » est consacrée à l'Amiante ;
- des produits issus de travaux avec les partenaires :
 - le Livre blanc « Collecte des déchets ménagers et assimilés » invitant les collectivités territoriales à intégrer les principes de santé et sécurité dans leurs appels d'offres relatifs à la collecte des déchets ménagers et assimilés (CNAMTS),
 - la plaquette et l'outil Evaluac, permettant aux acteurs de la collecte d'évaluer le degré de mise en œuvre des préconisations de la recommandation d'action relative aux risques liés à la collecte des ordures ménagères (CNAMTS),
 - la plaquette sur les risques biologiques dans les activités de collecte (CNAMTS),
 - le guide travaux en hauteur (CNAMTS).

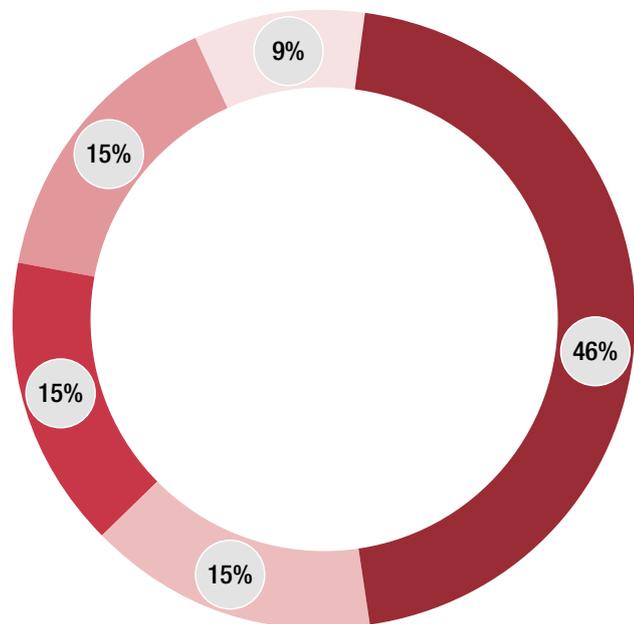
3 - Développer le site

Le FNP s'est attaché à améliorer la lisibilité des informations mises en ligne sur son site et à le rendre plus attractif.

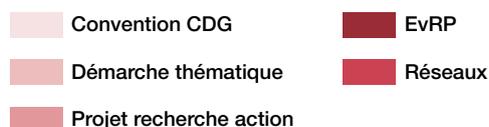
BILAN FINANCIER 2015

Actions	Engagements	Paiements
Subventions	7 814	8 399
- Convention CDG	674	919
- EvRP	3 575	4 865
- Démarche thématique	1 180	2 052
- Réseaux	1 185	285
- Projet recherche action	1 200	278
Partenariat	16	83
Prestations	182	220
Total	8 012	8 702

Répartition des subventions engagées par catégorie d'actions de prévention



Le montant engagé pour l'évaluation des risques professionnels représente 46% du montant total des subventions et 15% sont consacrés aux démarches de prévention thématiques.



P.2.122.2016.1 – Photos : © Shutterstock